



## Voiture vice caché

-----  
Par Phi

Bonjour Madame, Monsieur

Voilà, j'ai vendu ma voiture il y a 1 mois, C4 de 280000?, CT ok, elle roulait parfaitement puis hier l'acheteur m'a envoyé un message en me disant que la boîte de vitesse était défaillante et qu'il perdait de l'huile de boîte.

Je n'ai jamais eu de problème que ce soit avec la boîte de vitesse ou perte d'huile et il me dit qu'il veut m'attaquer pour vice caché.

Est-ce légitime ? Car avant de l'acheter, il l'a essayé pendant plus d'un bon quart d'heure, puis pas de tâche d'huile au sol, tout aller parfaitement.

Le véhicule a 280000km donc peut-être une pièce pièce d'origine qui est usé mais qui n'était pas prévisible.

Comment faire ? Puis-je contester ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

-----  
Par Prana67

Bonjour,

L'acheteur doit faire expertiser la voiture pour démontrer le vice caché, et vous pouvez demander une contre expertise à vos frais.

Ensuite selon les conclusions des deux rapport d'expertise vous pouvez toujours décider de ce que vous voulez faire.

-----  
Par Phi

Merci pour votre réponse,

En espérant que n'aille pas plus loin car il la conduite pendant plus de 15 minutes et la voiture fonctionne parfaitement puis c'est des pannes imprévisible.

Mais l'expert va expertisé la voiture d'accord mais comment va t'il savoir si c'est un vice caché ou pas ? Car si elle est défaillante ok mais comment prouver que cela vient d'arriver ou pas ?

Je sais bien que vous n'êtes sans doute pas garagiste